

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 novembre 2005

L'an deux mil cinq, le seize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

M.D. Gautier, B. Boivin, P. Caumont, D. Gueville, I. Hard, C. Nocque, J.P. Belloncle, M.F. Davoult, J.L. Fort, Ph. Janvier, B. Joly, B. Lengentil, F. Pennamen.

Etaient absents :

D. Durand, M.Hauters (pouvoir à M.D Gautier), G.Monnier (pouvoir à M.F. Davoult), S. Prigent, R. Renier.

Secrétaire de Séance :

M.F. Davoult

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

1 – PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT POUR UN BESOIN OCCASIONNEL AUX ESPACES VERTS

05.06.64

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la charge de travail actuelle des agents du service technique et des espaces verts nécessite la présence d'un agent supplémentaire momentanément. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *autorise* Madame le Maire à signer un contrat avec un agent des services techniques pour un besoin occasionnel de 3 mois, à compter du 21 novembre 2005, à temps plein. L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 274, conformément à la nouvelle réglementation applicable au 1^{er} novembre 2005 sur le reclassement indiciaire des agents de catégorie C.

2 - MANIFESTATIONS COMMUNALES

*** SIGNATURE D'UN CONTRAT – SPECTACLE POUR LE REPAS DES AINES**

05.06.65

Madame Isabelle HARD, Adjointe à l'animation, informe les conseillers municipaux qu'à l'occasion du repas annuel offert aux aînés par la commune, la commission animation organise un spectacle de variétés musicales le dimanche 20 novembre 2005, à partir du 16 heures. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *autorise* Madame le Maire à signer un contrat d'engagement avec une chanteuse, dans le cadre du spectacle donné pour le repas des aînés,

* *décide* de fixer la rémunération forfaitaire nette à 400,00 €, plus les charges, pour cette prestation.

*** CONCERT DE NOEL – FIXATION DU TARIF**

05.06.66

Madame Isabelle HARD, Adjointe à l'animation, informe les conseillers municipaux qu'un concert de Noël est organisé le samedi 17 décembre 2005 à 20 h 30 à l'Eglise de Saint Martin du Manoir. Il est proposé de fixer le prix de l'entrée à 5 € pour les adultes, entrée gratuite pour les moins de 18 ans. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* décide de fixer le prix d'entrée au concert de Noël du 17 décembre 2005 à 5 € pour les adultes, gratuit pour les moins de 18 ans.

3 - DEMANDES DE SUBVENTION

*** REMPLACEMENT D'UN POTEAU INCENDIE – LES TERRASSES**

05.06.67

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'un poteau incendie situé à l'entrée du lotissement "Les Terrasses" est défectueux et doit être remplacé au plus vite afin d'assurer la sécurité des habitants de la commune en cas de nécessité. Le montant des travaux s'élève à 1 962,22 € HT. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département de la Seine-Maritime au taux le plus élevé pour le remplacement d'un poteau incendie. Compte tenu de l'urgence et de leur imprévisibilité, les crédits sont inscrits au BP 2005 par décision modificative.

*** CREATION DE PARKING – RUE ANDRE MABIRE**

05.06.68

Monsieur Christian NOCQUE, Adjoint à la voirie, rappelle aux conseillers municipaux le projet de création d'un parking le long de la Rue André Mabire, afin d'ouvrir quelques places de stationnement aux résidents et leurs visiteurs, qui habitent Rue André Mabire (côté pair). Le montant des travaux s'élève à 27 500,00 € HT. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département de la Seine-Maritime au taux le plus élevé pour la création de parking Rue André Mabire.

4 - FINANCES COMMUNALES – DECISIONS MODIFICATIVES

05.06.69

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'un poteau incendie défectueux à l'entrée du lotissement "Les Terrasses" doit être changé rapidement. Il est donc nécessaire de procéder à un transfert de crédit en section d'investissement afin de pouvoir régler cette dépense. De plus, un ajustement de crédit doit être fait, en raison du taux variable d'un emprunt communal. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* décide de procéder aux transferts de crédits suivants en section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

21568-0031	matériel, outillage d'incendie	+ 2 000,00 €
1641-0001	emprunt en euro	+ 45,00 €
020-0001	dépenses imprévues	- 2 045,00 €

5 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

05.06.70

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que des travaux de voirie ont été réalisés au Pas Caudet, suite aux graves dégâts provoqués par les intempéries de juin 2003. Cependant, la route est sur le domaine de Saint Martin du Manoir et de Montivilliers, la limite communale se trouvant au milieu de la route. Il a donc été convenu de partager le coût de ces travaux. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* autorise Madame le Maire à signer une convention avec la commune de Montivilliers afin de partager le coût des travaux de réfection de voirie au Pas Caudet.

6 - RENOUELEMENT DES BAUX COMMUNAUX

05.06.71

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler les baux communaux qui arrivent à échéance le 31 décembre 2005. Certaines personnes ne souhaitent pas renouveler leur bail, ou en modifier les modalités. Pour ces derniers, les baux seront représentés au prochain conseil municipal après étude. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* autorise Madame le Maire à renouveler les baux communaux suivants, pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2006 :

- B20	terrain à la Vallée	environ 2 ha	Mr Claude VASSE
- B15	terrain à la Vallée	1 ha	Mr Didier LEBAILLIF
- B17	terrain à la Vallée	500 à 600 m ²	Mr Jean RENAULT
- B13	terrain à la Vallée	1 100 m ²	Mr Jean MADELAINE
- B12	terrain à la Cavée	6 809 m ²	Mr Maurice CRISTIN
- B28	terrain à la Vallée	7 391 m ²	Mme Germaine MOLLET
- B8	terrain à la Vallée	16 260 m ²	Générale des Eaux

7- PROJETS SCOLAIRES - LANCEMENT

*** MISE AUX NORMES DE LA CANTINE SCOLAIRE**

05.06.72

Monsieur Jean-Luc FORT, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, présente aux conseillers municipaux le projet de mise aux normes de la cantine scolaire, validé par la Direction des services vétérinaires de la Seine-Maritime en octobre dernier. Les travaux porteront donc sur une restructuration de la cuisine, basée sur les nouvelles normes en vigueur, et la notion de "marche en avant" pour la préparation des repas, l'évacuation des déchets, etc..... Le principe retenu est toujours la préparation des repas sur place. Le traitement du réfectoire sera vu dans un 2^{ème} temps. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *décide* de valider le projet présenté de restructuration de la cuisine de la cantine scolaire de Saint Martin du Manoir, selon le plan visé par la Direction des services vétérinaires, joint en annexe.

8- CHOIX D'UN NOM POUR LE CENTRE BOURG

*** NOUVEL ESPACE ENTRE LA MAIRIE ET L'EGLISE**

05.06.73

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été proposé de nommer le nouvel espace aménagé entre la Mairie, l'Eglise et la Route d'Enitot. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (11 voix pour),*

* *décide* de nommer le nouvel espace situé entre la Mairie et l'Eglise : "Esplanade Saint Martin".

*** CHANGEMENT DE LA DENOMINATION DE LA ROUTE D'ENITOT**

05.06.74

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de rendre hommage à Monsieur Jacques PAILLETTE, Maire de la commune à partir de 1925, qui a été déporté en 1943, et s'est illustré par son courage. Il est proposé de renommer la route d'Enitot : "Rue Jacques PAILLETTE". *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *décide* de renommer la route d'Enitot : "Rue Jacques PAILLETTE".

QUESTIONS DIVERSES

▲ Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux des remerciements de Madame DECRETON et sa famille, à l'occasion du décès de son époux.

▲ Madame le Maire informe les conseillers municipaux des subventions accordées par le Département de la Seine-Maritime :

- 495 € pour l'acquisition de matériel d'animation pour le C.L.S.H.
- 765 € pour l'acquisition de matériel scolaire, pour l'école maternelle
- 123 200 € pour la remise aux normes et la réhabilitation de la cantine scolaire.

▲ Madame le Maire donne lecture de la lettre de Mr LAMBERT et Mme JOUAN-LAMBERT, concernant diverses sollicitations. Un suivi sera apporté dans la mesure des compétences de la commune.

▲ Madame le Maire informe les conseillers municipaux du projet de Mme Nelly JEGOUX et de sa demande pour s'installer régulièrement, chaque semaine sur le parking situé face à l'Eglise et y faire de la vente ambulante de crêpes et galettes bretonnes. Ce projet est accueilli favorablement par l'ensemble des conseillers municipaux, et reçoit un accord de principe, dans la mesure où Mme JEGOUX dispose des autorisations réglementaires pour ce type d'activité.

▲ Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux du projet intercommunal de Relais Assistantes Maternelles, en cours de préparation actuellement entre un certain nombre de communes du canton de Montivilliers. Ce projet répond à une forte demande des assistantes maternelles. Il permettrait, entre autres, aux assistantes maternelles de se rencontrer, d'échanger, avec l'intervention d'un professionnel de la petite enfance. Il représenterait donc un coût pour les communes instigatrices. L'ensemble du conseil municipal donne son accord de principe à la poursuite de ce projet.

▲ Monsieur Bruno BOIVIN, Adjoint à l'urbanisme, informe les conseillers municipaux qu'une demande a été effectuée par un lotisseur privé pour aménager un terrain situé Côte de Gournay. Ce dossier, qui présente des contraintes importantes liées au terrain, sera étudié en commission urbanisme.

▲ Monsieur Christian NOCQUE, Adjoint à la voirie, informe les conseillers municipaux, que des travaux route de Montivilliers devraient débiter semaine 47 (21 novembre 2005), puis le revêtement du mini stade et les

trottoirs Résidence Saint Martin seront effectués à partir de la semaine 48 (28 novembre 2005) –dans la mesure où les conditions climatiques le permettent-.

^ Monsieur Didier GUEVILLE, Adjoint à la jeunesse et aux sports, informe les conseillers municipaux, qu'un nouveau CMJ a été élu le 9 novembre dernier. La première réunion du CMJ se tiendra le 24 novembre à 18 h 30. Les conseillers municipaux sont cordialement invités à y participer. Un bref rappel des actions menées par le précédent CMJ est fait dans les grandes lignes :

- travail sur l'historique des Maires de 1779 à nos jours. Le résultat de ces recherches est sur le site Internet de la commune (perso.wanadoo.fr/mairie-stmartin.dumanoir),
- mise en place d'un concours des maisons illuminées,
- élaboration d'un circuit de vélocross dans le petit bois de la Résidence du Manoir,
- projet d'élection d'une "Miss Saint Martin", non réalisé.

Monsieur Benoît LEGENTIL, conseiller municipal, note le faible nombre de réunions organisées lors des deux années écoulées, qui semblerait, selon lui, insuffisant.

^ Madame Isabelle HARD, Adjointe à l'animation, remercie tous les participants de l'exposition "Peintures et Sculptures" qui s'est tenue les 8 et 9 octobre et plus particulièrement les écoles et les assistantes maternelles. Cette manifestation a été très appréciée. Par ailleurs, le repas des aînés est organisé le dimanche 20 novembre.

La séance est levée à 22^h 45.